 L’identitovigilance : définition

L’identitovigilance est le système de surveillance et de prévention des risques d’erreurs liés à l’identification du patient.

 **La création d’identité**

Pour la majorité des établissements, l’identité du patient est créée dès son arrivée avec l’attribution d’un identifiant (**IPP** – Identifiant Permanent du Patient).

Les lieux de créations d'identité sont parfois nombreux et doivent être recensés car cette multiplicité de lieux est génératrice de risques d’erreur. En général on recense au moins trois points d'accueil : Admissions, Urgences, Consultations externes.

De ce fait, toute personne amenée à intervenir sur la saisie de l’identité doit être clairement identifiée : traçage nominatif des interventions, gestion des accès définie.

L'**identitovigilance** a pour but d'**anticiper** les erreurs et risques qui pourraient découler d'une mauvaise identification des patients. La **continuité des soins** dépend de la bonne gestion des identités des patients.

 **Les traits d’identité**

Ce sont des éléments qui permettent de s’assurer de l’identité de la personne. Pour recueillir ces informations, il faut veiller à poser des **questions ouvertes** : par exemple « Quel est votre date de naissance » **et non** « Vous êtes né le ….. ».

Les pièces d’identité **avec photo** sont à demander : elles permettent de valider l’identité du patient.

 **Cas particuliers**

**Séjour confidentiel et/ou identité confidentielle**

Une personne peut demander à ce que les éléments identifiant son séjour dans l’établissement ne soient accessibles qu’à l’équipe de soins et à l’équipe chargée de la gestion administrative du dossier. Le système d’information doit permettre la procédure de confidentialisation des séjours et/ou des identités.

**Anonymat**

L’anonymat total est réservé à certains cas particuliers prévus par la législation : accouchement dit « sous X », don d’organe, traitement des toxicomanies…. Dans ce cas, l’identification de la personne est rendue totalement anonyme à quiconque ayant accès au système d’information.

**Personnes accueillies en urgence et ne pouvant décliner leur identité**

Quand un service accueille en urgence une personne qui ne peut décliner son identité ou dont on ne connaît pas l’identité, on va créer une **identification provisoire**. Lorsque l’identité sera connue, la Cellule d’Identitovigilance la fusionnera avec l’identité provisoire selon les règles habituelles de fusion.

|  |  |
| --- | --- |
| **TYPE DE TRAITS** | **TRAITS** |
| Traits stricts | Nom d’usage (1) |
| Nom de famille (2) |
| Nom marital |
| Prénoms |
| Date de naissance |
| Sexe |
| Traits étendus | Alias (3) |
| Code postal du lieu de naissance |
| Nom de la mère/Nom du père |
| Traits complémentaires | Adresse domicile |
| Numéro de téléphone |
| Eléments de biométrie (fond d’œil, empreinte digitale,…) |
| Informations socioprofessionnelles |
| Informations médicales (allergies, groupe sanguin,…) |
| Employeur |
| Régime de sécurité sociale |
| Numéro d’assurance obligatoire |
| Numéro d’assurance complémentaire |
| Nationalité |

1. Le **nom d’usage** est le nom sous lequel une personne préfère se faire connaître, par exemples le nom d’épouse pour une femme ou encore le nom d’artiste
2. Le **nom de famille** remplace aujourd’hui le nom patronymique (ou nom de naissance ou nom de jeune fille) depuis la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille
3. **L’alias** est le nom donné au sein de l’établissement de santé

** Règles de saisie**

**La recherche d’identité (recherche d’antériorité) est un préalable** àla création de l’identité du patient dans le système d’information. Le risque de créer un doublon ou de faire une collision est très fort à cette étape. La recherche par IPP est la plus sûre ; elle est à utiliser notamment pour une consultation de dossier pendant une hospitalisation. Sinon, il est recommandé de rechercher un patient sur sa date de naissance (trait le plus discriminant).

Il est important que l’ensemble des personnes amenées à saisir des identités dans un établissement appliquent **les mêmes règles de saisie**. La définition puis l’application stricte d’une **procédure** écrite est indispensable.

Ces règles doivent notamment préciser :

* le type de casse utilisée (minuscules ou majuscules),
* les caractères non autorisés (chiffres, accents, apostrophes, cédille, tilde…),
* la méthode de saisie des noms et prénoms composés : saisie en entier - avec ou sans tiret - en évitant l’abréviation du premier nom ou prénom (ex : Jean‐Philippe et non JP…)

Dans la bonne pratique, les traits essentiels de l’identité doivent être saisis tels qu’ils existent dans les documents officiels d’identité. Il est indispensable de vérifier l’orthographe des informations saisies.

Les erreurs sont possibles. Elles doivent être détectées et rectifiées. Les procédures de rectification doivent être claires et préciser les modalités (moyens, méthodes, personnes habilitées, diffusion de l’information) tant pour la modification d’une identité provisoire ou la mise à jour d’une identité validée précédemment.

Les éléments afférents (étiquettes – bracelets – comptes rendus - …) font aussi l’objet de rectifications.

**CREDITS**

* ŒUVRE COLLECTIVE DE L’AFPA

sous le pilotage de la Direction de l’Ingénierie et de l’Innovation Pédagogique (DIIP)  
Centre d’ingénierie sectoriel tertiaire-services

* EQUIPE DE CONCEPTION

Sylvie CULAT (Ingénieur de formation)

Marie Laure STELLA (Formateur)

Lise DELAPLANCHE (Formateur)

* DATE DE MISE A JOUR

01/12/2015

© AFPA 2014 – fi1identitovigilance

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l’adaptation ou la transformation, l’arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque ».

**Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes**

13 place du Général de Gaulle - 93108 Montreuil Cedex

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr/)